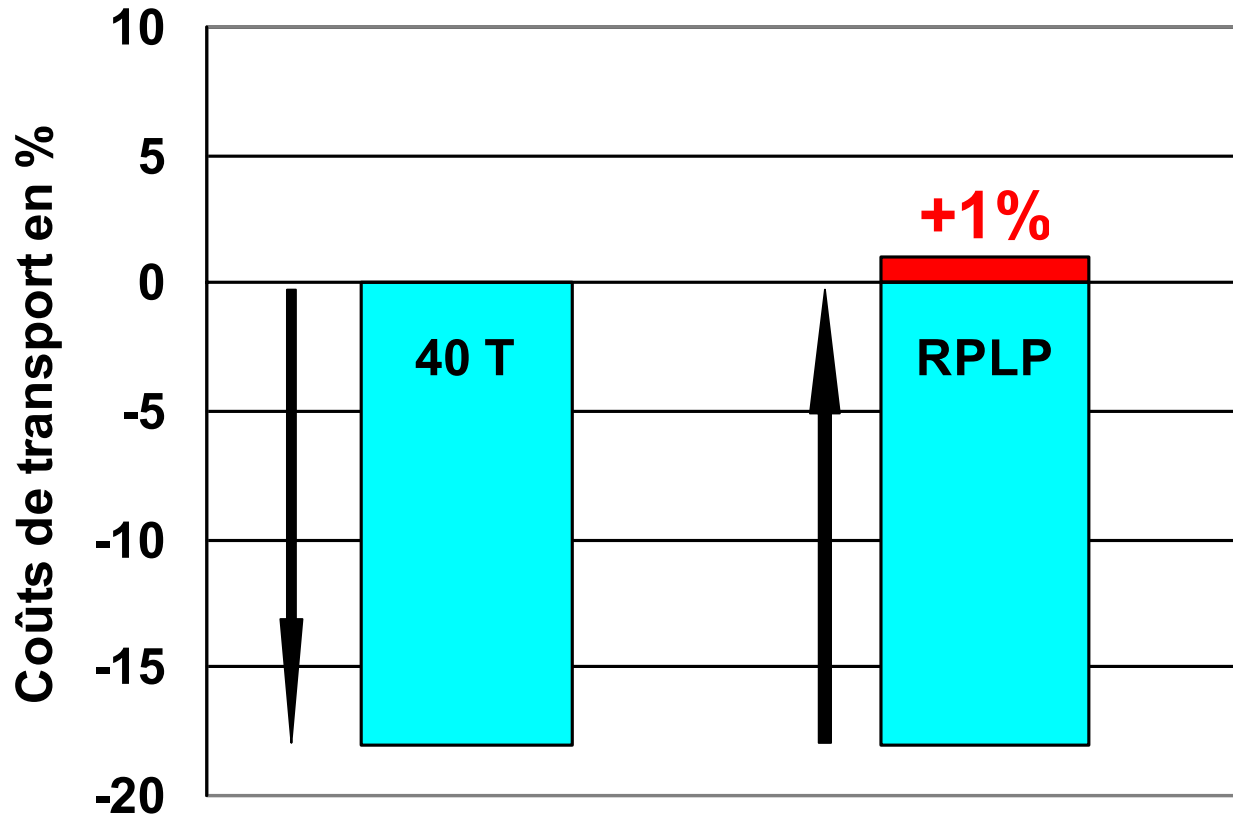


RPLP: Quoi de neuf?

Directive UE	Suisse	
	Jusqu'en 2000	Dès le 1.1.2001
Poids >12t	Poids 3,5-28t	Poids 3,5- 34/40t
Liée au temps	Liée au temps	Liée aux prestations
En fonction aux émissions	Sans fonction aux émissions	En fonction aux émissions
Redevance peu élevée	Redevance peu élevée	Redevance élevée (facteur 5)

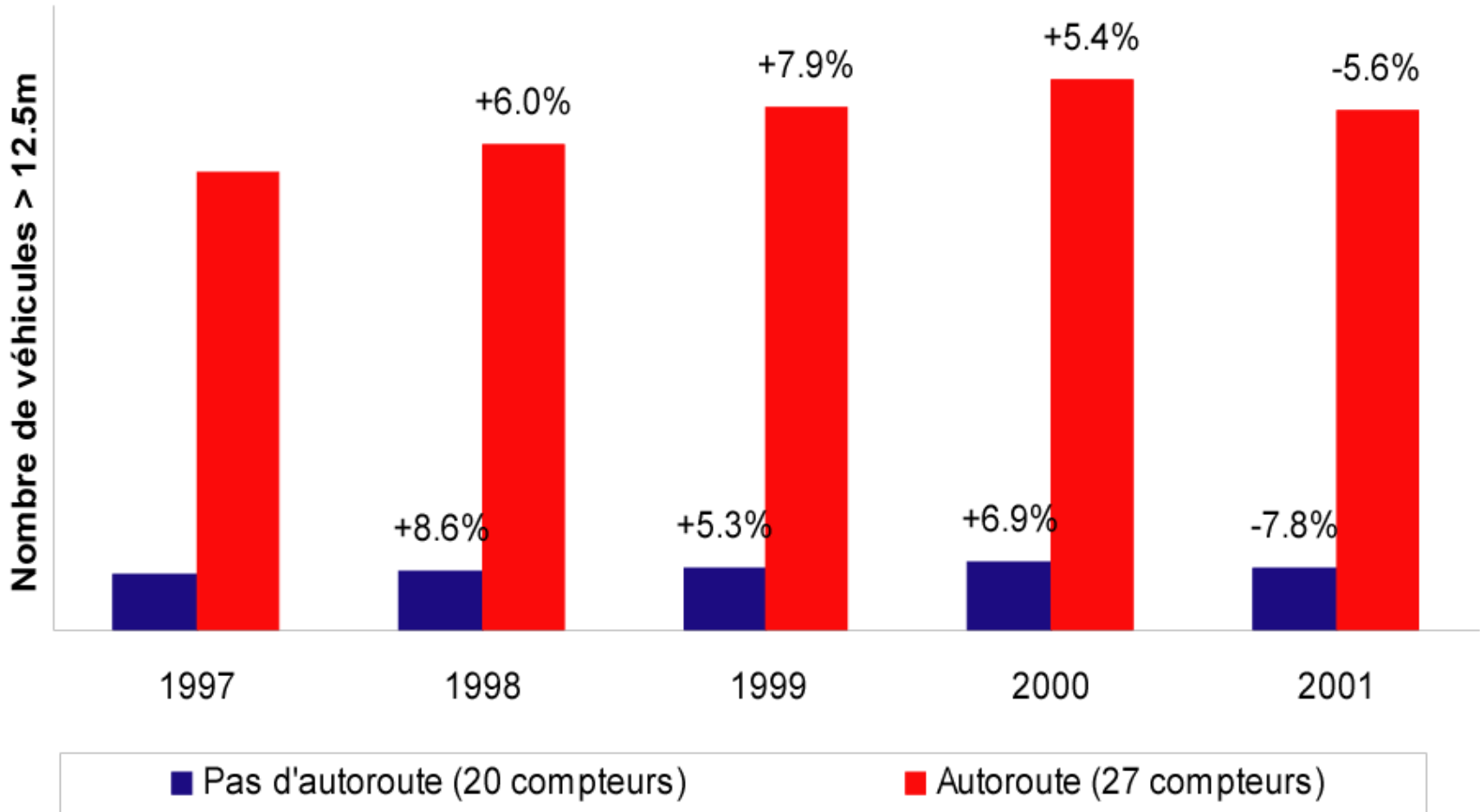


RPLP 2.5 cts / 1,7 Cent



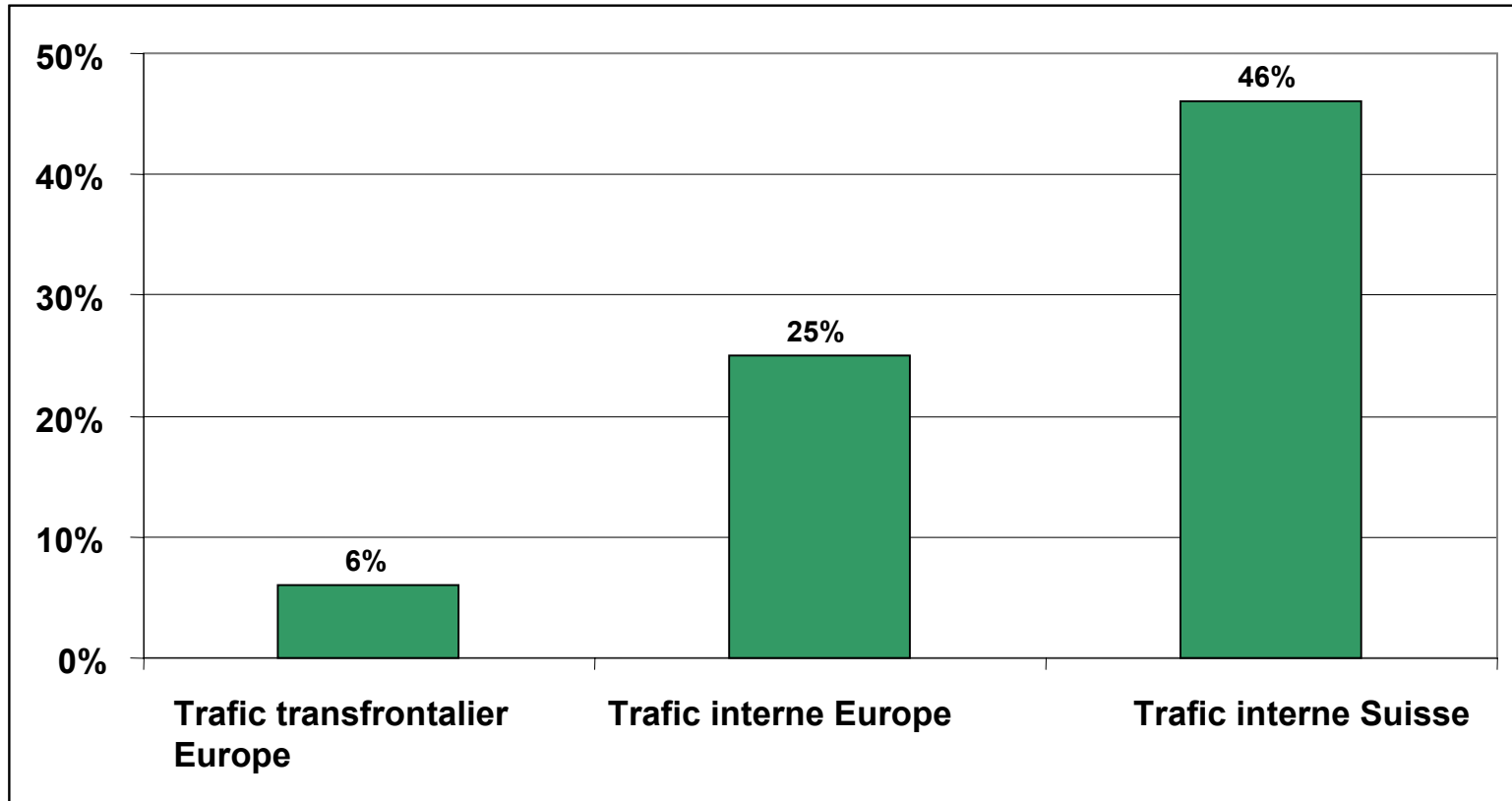
Evolution du nombre de véhicules 1997 - 2001

Variation en pourcent par rapport à l'année précédente





Exemple 1: Part de marché du rail aux transports chimiques



Source: CFF/2000

Exemple 2: Transports relatif au commerce de détail Suisse alémanique – Tessin (2 x 200km)

Transfert sur le rail pour les raisons suivantes :

- **Offre favorable du rail (après négociations....)**
- **Route trop chère « grâce » à la RPLP (~17% du prix)**
- **Manque de fiabilité de la route (Gothard)**

Exemple 3: Transport d'huiles minérales Ports du Rhin - Région de Zurich/Plateau

Augmentation de la part du rail pour les raisons suivantes :

- **Offre favorable du rail (subventions)**
- **Route trop chère « grâce » à la RPLP**
- **Camions-citernes conçus pour 28 tonnes**